

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

#### DELIBERATION N° 2022-09-120-DR

Nomenclature : 7.10

**OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS AU TITRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU SEIGNANX**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER      procuration      à Mme BAULON  
M. HERVELIN            procuration      à Mme DUFAU

#### SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 30 septembre 2022

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

03/10/2022

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé la construction d'un nouveau Centre de Loisirs afin de remplacer le site actuel vieillissant André Duboy, aujourd'hui inadapté et disposant d'une capacité d'accueil insuffisante.

Ce nouveau centre de loisirs a pour objectifs :

- D'améliorer l'accueil général des enfants, des familles ainsi que des personnels en permettant de regrouper les services d'accueil de loisirs ainsi que l'espace administratif sur un seul site géographique,
- De permettre un accueil adapté avec une mutualisation des locaux des écoles (restaurant scolaire, dortoirs pour les plus jeunes, cour de récréation, salle de décroisement)

Le site retenu pour la construction du futur Centre de Loisirs est situé rue des Platanes. Cette situation en centre Ville a pour objet de faciliter son accessibilité par les familles. De plus, en



terme d'enjeux éducatifs, sa proximité immédiate du Parc de Castillon et de l'Ecolieu Lacoste, entre les deux écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret est particulièrement intéressante.

Le projet a fait l'objet d'un programme basé sur la concertation des différents partenaires. Un marché de maîtrise d'oeuvre a permis de désigner le Cabinet d'architecture Equi Libre de Dax

Pour rappel pour ce projet la CAF a attribué une aide à l'investissement pour un montant de 249 455 € ainsi qu'un prêt à taux zéro pour un montant équivalent remboursable en 7 annuités.

L'État au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a versé une dotation de 353 434 € pour la première tranche de travaux en 2021, puis 93 000 € pour la seconde tranche de travaux en 2022.

Enfin le Conseil Départemental des Landes, partenaire du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) du Seignanx indique par courrier du 22 juillet 2022 que la construction du Centre de Loisirs de Tarnos répond aux stratégies départementales en projet structurant jeunesse. Ainsi, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'allouer une subvention pour ce projet d'un montant maximal de 200 000 €

Le plan prévisionnel de financement détaillé se présente ainsi :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant HT</b>
Etude de programmation	14 000 €	Fonds propres Commune – financement des études et mobilier	158 570 €
Frais de concours, arpentage et divers	11 890 €	Fonds propres Commune financement des travaux	313 211 €
Maîtrise d'oeuvre	96 460 €	Subvention CAF	249 455 €
Contrôle technique, OPC, SPS	26 220 €	DSIL tranche 2021	353 434 €
Travaux tranche 2021	889 000 €	DSIL tranche 2022	93 000 €
Travaux tranche 2022	320 100 €	Conseil Départemental 40 - CRTE	200 000 €
Mobilier, matériel	10 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 670 €</b>		<b>1 367 670 €</b>

Le calendrier du projet prévoit une mise en service de l'équipement en septembre 2022

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29



## **DELIBERE**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Landes une subvention de 200 000 € au titre de la dotation relance et transition écologique en projet structurant jeunesse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)